

RÈGLEMENT DU
« PRIX CARRÉ SUR SEINE DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT »
ET DU
« PRIX DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION CARRE SUR SEINE »
DES LECTURES DE PORTFOLIOS CARRE SUR SEINE 2018

1. **Généralités**
2. **Dotations**
3. **Conditions de participation**
4. **Dossiers acceptés**
5. **Conditions de sélection**
6. **Réclamations**
7. **Règlement**

1. GÉNÉRALITÉS

CARRE SUR SEINE, association loi de 1901, dont le siège est situé au 80 rue du Château – 92100 Boulogne Billancourt attribuera à l'issue des lectures de portfolios CARRE SUR SEINE de l'édition 2018, une dotation de 5 000 € intitulée « Prix Carré sur Seine de la Ville de Boulogne-Billancourt » ainsi qu'une dotation de 2 000 € intitulée « Prix des membres de l'association CARRE SUR SEINE ».

Les modalités de candidatures des artistes consistent en une présentation de portfolio lors de rendez-vous individuels avec des experts du monde de l'art à l'occasion des Rencontres Artistiques les 16 et 17 juin 2018 à Boulogne-Billancourt.

2. DOTATIONS

Le « Prix Carré sur Seine de la Ville de Boulogne-Billancourt » sera décerné à l'artiste ayant présenté le travail le plus remarquable lors des lectures de portfolio CARRE SUR SEINE qui auront lieu les 16 et 17 juin à l'Espace Bernard Palissy de Boulogne-Billancourt. Cette dotation, d'une valeur totale de 5 000 euros, sera attribuée à l'issue des lectures par le jury composé des experts présents aux lectures de portfolio.

Le « Prix des membres de l'association CARRE SUR SEINE » sera décerné à l'artiste ayant présenté le travail le plus remarquable à l'issue du cycle « Ecoutez-Voir » 2018/2019 consacré aux coups de cœur des experts des lectures de portfolios.

Cette dotation, d'une valeur de 2 000 €, sera attribuée par le jury composé des membres de l'association CARRE SUR SEINE.

« Ecoutez-voir » sont des rendez-vous mensuels publics organisés dans les galeries de Carré sur Seine durant lesquels trois artistes viennent présenter leur travail à l'aide d'une vidéo-projection.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces lectures de portfolios sont ouvertes à tous les artistes, quels que soient leur discipline, leur âge et nationalité.

Une première sélection des dossiers s'effectuera par mail.

La date limite de réception des dossiers est fixée au jeudi 31 mai 2018.

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante : lecturesportfolios@gmail.com

Cette première étape de candidature est gratuite.

Un comité de sélection composé des membres de l'association CARRE SUR SEINE effectuera une sélection. Les candidats seront sélectionnés en fonction de la qualité de leur dossier et des places disponibles pour les lectures.

Les candidats, qui auront été avisés de leur sélection par email, pourront postuler au « Prix Carré sur Seine de la Ville de Boulogne-Billancourt » et au « Prix des membres de l'association CARRE SUR SEINE » en participant aux lectures de portfolio organisées par l'association CARRE SUR SEINE le samedi 16 et le dimanche 17 juin 2018 à l'espace Bernard Palissy de Boulogne-Billancourt.

Il sera communiqué aux candidats sélectionnés aux lectures un accès aux plannings des experts des rencontres. Ils pourront alors s'inscrire pour des rendez-vous individuels de 20 minutes par expert.

Les candidats sélectionnés pourront prendre autant de rendez-vous qu'ils le souhaitent, aux jours et heures de leurs choix, dans la limite des places disponibles et des créneaux de présence des experts qu'ils convoitent.

Pour chaque rendez-vous individuel avec un expert, la participation aux frais est de 10 euros. Aucun remboursement ne sera possible en cas. En cas de doublon ou d'erreur lors de la prise de rendez-vous mais aussi de retard ou désistement du candidat le jour de l'événement, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Il pourra être délivré un reçu pour les professionnels sur demande.

4. DOSSIERS ACCEPTÉS

Les dossiers devront être adressés comme suit :

Objet du mail : candidature + prénom et nom du candidat

Corps du mail :

- nom
- prénom
- âge
- nationalité
- tél
- site web

Pièce jointe :

Un seul et unique fichier PDF intitulé du nom et prénom du candidat, comprenant : biographie / démarche / 5 à 10 visuels d'œuvres

Les dossiers envoyés par wetransfer ne seront pas acceptés.

Les candidatures qui ne respecteront pas ce format ne seront pas prises en compte.

5. CONDITIONS DE SÉLECTION

Pour le « Prix Carré sur Seine de la Ville de Boulogne », un jury composé des experts ayant participé aux lectures de portfolio se réunira après les lectures de portfolios afin d'élire un lauréat. Les résultats seront dévoilés à l'issue de la réunion de ce jury.

Pour le « Prix des membres de l'association CARRE SUR SEINE », un jury composé des membres de l'association CARRE SUR SEINE se réunira après le cycle « ECOUTEZ-VOIR » de la saison 2018-2019 afin d'élire un lauréat. Les résultats seront dévoilés à l'issue de la réunion de ce jury.

6. RÉCLAMATIONS

La participation à ces lectures de portfolios et la candidature au « Prix Carré sur Seine de la Ville de Boulogne » ainsi qu'au « Prix des membres de l'association CARRE SUR SEINE » impliquent le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux sélections et résultats.

L'association CARRE SUR SEINE ne pourra être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si les lectures de portfolios CARRE SUR SEINE étaient modifiées ou purement et simplement annulées.

7. RÈGLEMENT

Le règlement intégral est consultable sur le site Internet de l'association organisatrice : <https://www.carre-sur-seine.com/>